



DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTERIEURES
OTTAWA - CANADA

No 50/30

LE PLEIN EMPLOI

Discours prononcé le 18 juillet 1950, par M. Alphonse Fournier, ministre des Travaux publics, et chef de la délégation du Canada, à la onzième session du Conseil économique et social, à Genève.

Je me joins avec plaisir aux orateurs qui avant moi ont remercié les auteurs du rapport sur les mesures nationales et internationales en vue du plein emploi. Ils ont produit un document des plus intéressants et des plus suggestifs qui, j'en ai la certitude, sera étudié et discuté dans plusieurs parties du monde et pendant de nombreuses années à venir. Il exercera une influence considérable sur la politique économique aussi bien sur le plan national que sur le plan international.

Nos remerciements s'adressent non seulement aux experts en tant que groupe, mais plus spécialement aux deux membres de ce groupe qui font bénéficier notre réunion du Conseil de leur présence et de leurs directives. Dans un discours précédent, j'ai eu l'occasion de remercier le délégué de l'Australie d'avoir fait la lumière sur les relations qui existent entre le rapport des experts et le rapport de la Sous-Commission du développement économique. J'aimerais maintenant dire à Monsieur Kaldor combien la délégation canadienne a apprécié son exposé de la semaine dernière. Monsieur Kaldor a l'enviable faculté de traiter des questions les plus complexes d'une façon simple et claire, et de les rendre ainsi aisément accessibles. J'ai été particulièrement heureux qu'il ait mis l'accent sur les sections descriptives et analytiques du rapport et sur les moyens généraux de mise en oeuvre, plutôt que sur les mesures précises et détaillées qui y sont recommandées.

Je voudrais maintenant, Monsieur le Président, porter mon attention sur le rapport lui-même et offrir quelques remarques d'ordre général.

Les gouvernements membres des Nations Unies se sont engagés par l'Article 55 de la Charte à poursuivre une politique de plein emploi et à favoriser le relèvement des niveaux de vie. Les auteurs du rapport ont dans l'ensemble limité leur analyse au chômage qui résulterait avant tout d'un déclin général du pouvoir d'achat. C'est dans ce contexte qu'ils ont voulu établir un programme d'action précis, au profit des gouvernements membres et des institutions internationales.

Cependant, à moins que les grandes nations industrielles, au sein desquelles la production manufacturière du monde est largement concentrée, ne réussissent à maintenir le plein emploi, les efforts tentés par les autres pays en vue de remplir leurs obligations contractuelles envers les Nations Unies risqueront d'être voués à l'échec. Les experts insistent donc à juste titre sur la responsabilité primordiale des grandes nations industrielles.

Le rapport ne traite pas des mesures propres à établir une politique d'emploi efficace dans les régions les moins développées du monde. Le chômage déguisé qui affecte ces pays ne pourra être réduit que par une action concertée visant à accélérer le taux du développement économique.